



Journée de la Recherche

Programme

L'INTERVENANT ET SON ENVIRONNEMENT DE
TRAVAIL: PRATIQUES PROFESSIONNELLES SOUS LA
LPJ ET LA LSJPA

30 NOVEMBRE 2020

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

IUJD

INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ



Membres du Comité organisateur

Denis Lafortune, directeur scientifique de l'IUJD
Élisabeth Lesieux, APPR, coordonnatrice de la recherche de l'IUJD
Michèle Robitaille, APPR, équipe de diffusion de l'IUJD
Alina Dornescu, technicienne, équipe de diffusion de l'IUJD
Agathe Vainstein, assistante de diffusion

Membres du Comité scientifique pour la sélection des communications étudiantes

Denis Lafortune, directeur scientifique de l'IUJD
Élisabeth Lesieux, APPR, coordonnatrice de la recherche de l'IUJD
Sonia Hélie, chercheure d'établissement à l'IUJD
Camélie Archontakis, candidate au doctorat, Université de Montréal
Isabelle Lagüe, candidate au doctorat, Université de Montréal
Laurence Magnan-Tremblay, candidate au doctorat, Université de Sherbrooke
Cassandra Préfontaine, candidate au doctorat, Université du Québec à Trois-Rivières



Mot du directeur scientifique de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté

Il y a longtemps, en 1937, Freud écrivait que soigner, éduquer et gouverner étaient des « métiers impossibles ». Pour bien saisir le sens de cette phrase, il faut la replacer dans son contexte: Freud discutait alors des « analyses sans fin ». Il voulait dire que dans ces trois métiers - la clinique, l'éducation et la gouvernance - les résultats ne sont jamais pleinement satisfaisants. Que le fait d'aider des personnes en difficulté, d'éduquer ou de gouverner rencontre forcément des limites humaines, institutionnelles, ou tout simplement matérielles. Que ce sont moins les métiers qui sont impossibles que le sentiment d'avoir pleinement atteint ses objectifs. Bref, que les gens qui exercent ces trois métiers sont régulièrement aux prises avec un sentiment d'inachèvement.

Dans le domaine de l'aide à la jeunesse en difficulté plus spécifiquement, il est normal, même souhaité que les exigences de la société soient très élevées et que chaque insuffisance soit examinée de près. Après tout, comme le veut l'expression consacrée, en matière de Protection de la jeunesse «la sécurité et le développement » des enfants sont en jeu, tandis qu'il s'agit de « prévenir le crime par la suppression des causes sous-jacentes à la criminalité » dans le cas de la Justice pénale pour les adolescents.

Cela dit, face à ces attentes élevées et fort légitimes, il arrive parfois que certains environnements institutionnels adverses, certaines conditions d'exercice difficiles ou pressions médiatiques intenses font en sorte que l'intervenant, l'éducateur ou le décideur, déjà conscient que ses pouvoirs sont limités, finisse par éprouver un vertige, ressentir un sentiment d'échec ou craindre d'être accusé d'une faute professionnelle.

Or la société a un grand besoin de cliniciens, d'intervenants, d'éducateurs, de décideurs engagés, rigoureux et compétents. Les données probantes le confirment : il existe plusieurs outils d'évaluation valides, diverses méthodes d'intervention sont efficaces et les services sociaux peuvent être d'une grande qualité. La recherche nous apprend également qu'aucun outil ou programme ne fait mieux que la personne qui l'utilise. Autrement dit, c'est aussi la posture professionnelle qui fait la différence.

Il y a donc tout un travail de réflexion à faire autour des conditions à mettre en place afin d'éclairer et de soutenir les intervenants, cliniciens, éducateurs et gestionnaires qui, sur le terrain et parfois à la dure, tentent de pratiquer aussi bien que possible leur métier dit impossible. C'est pourquoi l'équipe de l'IUJD en a fait le thème de sa journée de la recherche 2020.

Denis Lafortune,
Professeur titulaire,
École de criminologie de l'Université de Montréal
Directeur scientifique,
Institut universitaire Jeunes en difficulté,
CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Mot de la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche

Pour faire écho à Freud devant les difficultés à soigner, à éduquer et à gouverner, Einstein, pour sa part, disait que la folie est de faire toujours la même chose en souhaitant arriver à un résultat différent. Qu'à cela ne tienne ! La recherche est la clé de voute pour s'interroger sur les approches, remettre en question les façons de faire ainsi que de secouer les visions et les paradigmes établis afin d'ouvrir la voie sur des routes jusqu'alors inexplorées.

Dans un monde ponctué de technologies et de découvertes scientifiques, les innovations sociales, parfois plus discrètes, ont une place indéniable à occuper et à revendiquer. Vos recherches permettent et permettront de proposer des solutions améliorées et souvent plus adéquates dont bénéficieront les jeunes et les acteurs qui les accompagnent. Vos travaux sont donc plus qu'un besoin, ils sont une nécessité, celle de comprendre des enjeux sociaux complexes et d'y proposer une réponse qui créera une adhésion collective.

La recherche génère un lot de nouvelles connaissances qui enrichissent l'univers jeunesse. Le monde est en mouvance constante et la recherche a cette aptitude à capter ce changement. Par la génération de nouvelles connaissances jeunesse, l'enseignement se voit aussi bonifié grâce à la compréhension d'une réalité terrain à laquelle se joute le savoir théorique. Les gagnants sont donc multiples puisque les étudiants, les intervenants, les cliniciens, les éducateurs et les chercheurs accèdent à des savoirs augmentés et mis à jour, au profit des jeunes en difficulté.

Je vous souhaite une journée de la recherche des plus enrichissantes.

Annie-Kim Gilbert, Ph. D.
Directrice
Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche
CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Capsules vidéo préparées par les étudiants-es de l'IUJD

Les étudiants-es de l'IUJD ont été invités-es à présenter leur projet de thèse en 3 minutes. Cinq d'entre eux ont su relever ce défi avec brio!

- « *Regard sur les tensions identitaires et de rôle vécues par les parents d'accueil québécois: l'apport de l'Éthique des vertus* », par Marie-Pierre Joly (UdeM), dirigée par Marie-Andrée Poirier et Annie Pullen Sansfaçon
<https://www.youtube.com/watch?v=dzNxIIFMGUk>
- « *La supervision clinique en contexte de protection de la jeunesse : mon projet doctoral en démarrage* », par Isabelle Laguë (UdeM), dirigée par Steve Geoffrion et Delphine Collin-Vézina
<https://www.youtube.com/watch?v=oPBFCjFeYok>
- « *Impliquer les intervenants dans le développement d'une intervention pour réussir son implantation : le développement des compétences parentales des parents ayant un trouble de personnalité limite durant la période périnatale* », par Cassandra Préfontaine (UQTR), dirigée par Lyne Desrosiers et Brigitte Vachon
<https://youtu.be/WoyfPEXAqtA>
- « *Perceptions et expériences des intervenants psychosociaux auprès de parents ayant un trouble de la personnalité limite* », par Nathan Grenier Gauvin (UQTR), dirigé par Lyne Desrosiers et Karine Poitras
<https://youtu.be/UA29z21NgjM>
- « *La pair-aidance, un modèle à implanter en protection de la jeunesse?* », par Jessica Côté-Guimond (ENAP), dirigée par Martin Goyette
<https://youtu.be/8qSfGRP8MhU>



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08h45 **MOT DE BIENVENUE**
Denis Lafortune, directeur scientifique de l'IUJD
Annie-Kim Gilbert, directrice de la DEUR, CCSMTL

09h00 **CONFÉRENCE D'OUVERTURE : 5 façons d'accompagner la détresse psychologique en période de crise - Steve Geoffrion (UdeM)**

Au cours de leur carrière, les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux risquent d'être exposés à des événements hautement stressants, émotionnellement exigeants et même traumatiques. L'exposition à ces événements en contexte de pandémie fut exacerbée et a engendré de la détresse psychologique pour certains travailleurs. Cette formation vise donc à présenter les 5 principes probants de gestion des réactions de stress aigu. Elle permettra ainsi aux participants de mieux dépister les signes de détresse psychologique et les initiera aux stratégies d'adaptation favorisant le rétablissement. Ainsi, ils seront à même de s'autoévaluer, de mieux prendre soin d'eux-mêmes, de leurs collègues et leurs clients en cette période de crise.

09h45 **ATELIER 1 - Expérience et vécu des intervenants**
Présidente : Sophie Tremblay-Hébert (IUJD)

- Préserver notre marge de manœuvre : Autonomie et structure dans un système complexe - **Nathalie Houlfort (UQAM)**

Depuis plus de 40 ans, la recherche démontre que le soutien à l'autonomie est essentiel, non seulement au bien-être des travailleurs et travailleuses, mais aussi à leur performance et leur satisfaction au travail. Ce soutien, offert par les gestionnaires, les collègues et l'organisation elle-même, se traduit par une prise en compte du point de vue de l'employé.e, des explications claires et logiques quant aux raisons d'être du travail et contraintes en place, la possibilité de faire des choix significatifs et un climat de confiance. Le soutien à l'autonomie, permet la marge de manœuvre nécessaire pour que l'employé.e puisse gérer les demandes du travail et performer de façon optimale, tout en préservant sa santé psychologique et physique. Or, le système de santé et de services sociaux du Québec est complexe, les responsabilités de gouvernance se situent à plusieurs niveaux et plusieurs lois encadrent la mission des établissements et les services offerts. Au milieu de cette complexité : les employés du système essayant de préserver leur marge de manœuvre. Cette présentation tentera de réconcilier autonomie et structure, deux facteurs nécessaires pour le fonctionnement optimal des travailleurs et travailleuses, et de leur organisation.



- **Penser un environnement capacitant pour les intervenants en protection de la jeunesse - Lyne Desrosiers (UQTR)**

Il a été bien démontré que les intervenants en protection de la jeunesse (PJ) sont plus à risque de présenter de l'épuisement professionnel et de l'usure de compassion que les autres professionnels de la relation d'aide. Outre l'exposition aux conséquences dramatiques de la maltraitance, la fréquence et l'intensité de la relation avec une clientèle non volontaire, souvent hostile et difficile à engager activeront également les émotions de l'intervenant. Sa tâche quotidienne exige ainsi qu'avant même de s'engager dans une interaction, qu'il régule son émotion, et cela afin que son intervention s'appuie sur les meilleures pratiques, plutôt que d'être déterminée par son humeur. Or, les processus par lesquels s'effectue ce « travail émotionnel » sont rarement explicités et encore moins enseignés. La formation Projet TANGO vise à augmenter la motivation et les habiletés à intervenir de travailleurs de la relation d'aide impliqués auprès de clientèles réactives et peu engagées. Celle-ci met l'accent sur l'apprentissage de stratégies que l'intervenant utilisera pour lui-même afin d'être émotionnellement disposé à intervenir. Les principes et éléments clés de la formation Projet TANGO seront d'abord exposés. Quelques résultats de la recherche portant sur son évaluation seront ensuite présentés, notamment ceux mettant en évidence comment les travailleurs en PJ se démarquent des autres professionnels d'autres milieux quant à leur stratégie pour effectuer le travail émotionnel. Des pistes de réflexion sur les conditions favorables à offrir un environnement capacitant pour l'intervenant en protection de la jeunesse concluront cette conférence.

- **Le projet Iso-Stress, une banque de données précieuse pour les intervenants - Pierrick Plusquellec (UdeM) et Sophie Massé (IJD et UdeM)**

Le projet Iso-Stress a généré une banque de données précieuse et impressionnante pour les intervenants. En effet, il a permis de collecter, entre janvier 2016 et juillet 2020, des données chez plus de 700 intervenants (âge moyen=40.7 ans, 80.5% de femmes) de 88 services/unités à différents temps de mesure. Ces données concernent aussi bien des caractéristiques liées au travail (le sentiment d'ajustement au client, la qualité de la relation avec les collègues, le sens du travail), que celles liées à la relation d'aide (stratégies de coping, niveau d'empathie, chaleur humaine, niveau de compassion), et celles liées à leur santé psychologique (stress, anxiété, épuisement). Le projet Iso-Stress dispose donc d'informations précieuses qui vont permettre de mieux comprendre les facteurs influençant le bien-être au travail des intervenants. Le projet Iso-Stress s'est articulé autour d'un devis expérimental visant à évaluer l'implantation et les effets d'un programme de prévention du stress chronique. Il est donc aussi plus particulièrement adapté à l'étude du processus de résilience chez les intervenants. Au cours de cette présentation, nous présenterons brièvement la banque de données Iso-Stress, et nous décrirons les projets d'analyse en cours permettant d'éclairer la réalité des intervenants. Une attention plus particulière sera portée aux travaux permettant de mieux appréhender et prévenir les risques d'épuisement professionnel.

11h – PAUSE (15 minutes)



11h15

ATELIER 2A - Processus de prise de décision : des modèles aux pratiques en protection de la jeunesse (en simultané avec l'Atelier 2B)

Présidente : Mathilde Turcotte (IUJD)

- Les modèles de prise de décision en protection de la jeunesse: illustration à partir d'une recherche sur l'évaluation auprès des familles racisées, **Marie-Joëlle Robichaud (UQO)**

La gestion de risque et la prise de décision sont au cœur des pratiques d'évaluation et d'intervention en protection de la jeunesse. Pour éclairer le caractère fondamentalement complexe, incertain et systémique des processus de prise de décision, différents modèles descriptifs ont été développés au cours des dernières décennies (Baumann, Dalglish, Fluke & Kern, 2011; Astor & Benbenishty, 2019; Platt & Turney, 2013). Ces modèles proposent d'éclairer la prise de décision en identifiant les sources d'influence ou d'erreur des systèmes. Dans cette présentation, les modèles dominants seront introduits, puis discutés à l'aune des résultats d'une étude qualitative sur les processus de prise de décision à l'évaluation auprès des familles racisées. Les résultats de cette recherche permettent d'illustrer les limites de la conceptualisation à partir de ces modèles, notamment leur incapacité à capter les nuances, ainsi que les aspects relationnels et structurels des processus de prise de décision à l'évaluation auprès des familles racisées.

- Le processus entourant le choix d'un milieu de placement: entre besoins, possibilités et contraintes, **Marie-Andrée Poirier (UdeM), Doris Chateauneuf (CRUJeF - CIUSSS Capitale Nationale) et Geneviève Pagé (UQO)**

Au moment de statuer sur le placement d'un enfant, les services de protection de l'enfance doivent se prononcer sur le milieu d'accueil le plus adéquat pour celui-ci. Pour les enfants de moins de 5 ans, les milieux de type familial, tel que la famille d'accueil régulière, la famille d'accueil de proximité et la famille d'accueil à vocation adoptive, sont généralement privilégiés. À ce jour, les mécanismes décisionnels qui accompagnent le choix d'un milieu substitut ont fait l'objet de très peu d'études, les facteurs pris en compte par les intervenants impliqués dans ce type de décision demeurent peu connus. L'objectif de cette présentation est de discuter des résultats d'une étude réalisée afin d'identifier, à partir du point de vue des intervenants, ce qui intervient dans le choix du type de famille d'accueil. Trente-neuf entretiens semi-dirigés ont été menés auprès d'intervenants sociaux du domaine de la protection de l'enfance dans trois régions distinctes de la province de Québec. Les résultats dressent un portrait des principaux facteurs considérés par les intervenants (personnalité et valeurs de l'intervenant; gestion de risque et jugement clinique; règles cliniques et légales; collaboration et recherche de consensus). Ils montrent comment ces facteurs, au-delà de leur unicité et de leur rôle spécifique dans le processus décisionnel, s'inscrivent également dans une dynamique interactionnelle et dans un contexte de pratique qui comporte ses propres possibilités et contraintes.



- Processus décisionnel autour du projet de vie de permanence pour de jeunes enfants placés en milieu substitut: l'acteur, l'interaction et le contexte - **Rosita Vargas Dias (UdeM)**

Au Québec, la décision de placer un enfant est considérée comme une mesure d'exception. En vertu du principe de maintien de l'enfant dans son milieu d'origine, cette décision doit être prise en tenant compte de la notion de réunification familiale. Lorsque cette réunification n'est pas possible, les intervenants doivent décider de la meilleure manière d'orienter le projet de vie de l'enfant afin d'assurer la stabilité des liens et la continuité des soins. Malgré l'importance de ce processus, les connaissances à son sujet sont très limitées. La présente proposition vise à présenter les résultats d'une étude doctorale portant sur le processus décisionnel autour du projet de vie de permanence alternatif à la réunification. Reposant sur une approche ethnographique, cette étude est le fruit de neuf mois d'observation de comités aviseurs et d'entrevues auprès d'acteurs clés (n=16). Les résultats suggèrent l'importance d'envisager la décision non pas comme la seule addition des jugements et des actions individuelles en protection de la jeunesse, mais bien plutôt comme la mise en œuvre d'un processus interactif et collaboratif. Ils permettent aussi de rendre compte de la complexité du processus décisionnel, ainsi que de la multiplicité des éléments qui le structurent, de même que de l'importance des acteurs, de leur interaction et de leur marge de manœuvre pour mener à bien ce processus. En comprenant l'importance de l'interaction pour donner un sens à la pratique et les bienfaits de favoriser une prise de décision collective et délibérative, il devient possible de repenser la manière d'organiser le travail et de générer les conditions favorables à la mise en œuvre des espaces de réflexivité tels que les supervisions cliniques, les rencontres de discussion et la formation.

11h15

ATELIER 2B - Processus décisionnel sous la LSJPA (en simultané avec l'atelier 2A)
Président : Pascal Jobin (IUJD)

- La décision d'intenter des procédures et puis d'imposer une peine dans le cadre de la LSJPA : des facteurs prévus et imprévus - **Denis Lafortune (IUJD et UdeM)**

Sous la LSJPA, l'intervention auprès des jeunes se fait dans deux contextes bien différents : a) les mesures appliquées par les policiers et les sanctions extrajudiciaires d'une part, b) les peines spécifiques de l'autre. Ainsi, la Loi prévoit d'abord l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par les policiers. Lorsqu'un jeune a commis une infraction (généralement non violente), l'agent de la paix peut traiter l'affaire de façon non judiciaire, par exemple, en accompagnant l'adolescent à la maison. Si le policier décide de transmettre le dossier au Directeur des poursuites criminelles et pénales, alors celui-ci peut décider d'abandonner les poursuites, faire une mise en garde à l'adolescent ou saisir le Directeur provincial afin qu'il évalue la situation de l'adolescent. À cette étape, la déjudiciarisation des infractions mineures au moyen de sanctions extrajudiciaires est clairement préconisée par la LSJPA. Néanmoins, on peut décider d'imposer des peines spécifiques. Elles sont souvent purgées en communauté (ex.: probation) mais, parfois, exécutées dans le cadre d'une ordonnance de placement et surveillance. Il importe de bien identifier les facteurs associés aux décisions prises tout au long du parcours d'un jeune dans le système de justice pénale (ex. intenter des procédures, imposer une peine, voire une peine sévère de placement et surveillance). Plusieurs guides de pratique, lignes directrices ou manuels d'application ont été rédigés afin de baliser de telles décisions. Or, on constate souvent que des facteurs imprévus, tels que le genre, l'apparence ethnoculturelle, la défavorisation socio-économique ou le fait d'avoir déjà reçu des services en vertu de la LPJ, s'invitent dans les processus décisionnels.



- **Accompagner et contrôler. Tensions et conflits de temporalité dans le travail de suivi des jeunes contrevenants à Montréal - Nicolas Sallée (CRÉMIS et UdeM)**

Le travail des délégués jeunesse, chargés du suivi des jeunes contrevenants dans la collectivité, est marqué par une tension entre deux principales missions : d'un côté une mission d'accompagnement, dans une visée de réinsertion, et de l'autre une mission de contrôle, dans une visée de sécurité publique. Si cette tension n'est pas nouvelle, elle se trouve exacerbée dans le contexte de montée en charge, à Montréal, d'une logique standardisée de gestion des risques qui vise à intensifier le suivi des jeunes préalablement jugés comme les plus à risque de récidive. Cette tension n'est jamais aussi vive que lorsqu'un délégué, face à un jeune qui ne respecte pas les conditions de son suivi, est tenu de se prononcer sur la pertinence, ou non, d'une décision potentiellement lourde de conséquences : dénonciation, suspension, voire assujettissement. Cette conférence visera d'abord à replacer cette enquête dans une réflexion plus générale sur les mutations comparées du traitement pénal de la jeunesse en France et au Québec. Elle visera ensuite à montrer comment cette tension peut, en situation, conduire les délégués jeunesse à mettre en question le sens de leur métier et sa réduction croissante à la temporalité courte de la prévention de la récidive.

- **Entre l'arbre et l'écorce : la délicate utilisation de la dérogation clinique avec le YLS/CMI - Geneviève Parent (UQO), Marie-Pier Bilodeau (UdeS), Catherine Laurier (UdeS)**

Alors que certains chercheurs soulignent que les instruments d'évaluation du risque de récidive (tel que le YLS/CMI) sont composés de tous les éléments nécessaires à réaliser une évaluation valide, d'autres soutiennent que cette standardisation ne prend pas en compte certains éléments et que le jugement clinique serait nécessaire pour évaluer adéquatement un contrevenant. Le YLS/CMI, utilisé au Québec et à travers le monde, offre un compromis grâce à la possibilité d'utiliser la dérogation clinique (c.-à-d. la modification du niveau de risque par le clinicien à la suite de l'évaluation). Bien que les travaux actuels soulignent que l'utilisation de la dérogation clinique affecte à la baisse la validité prédictive de l'instrument, on connaît toutefois très peu de choses sur les éléments qui favorisent son utilisation par les cliniciens. Cette présentation a pour but de présenter les résultats d'une récente étude québécoise sur l'utilisation de la dérogation clinique (n=584). Quel est l'impact de cette pratique sur la performance du YLS/CMI au Québec ? Quelles caractéristiques des jeunes contrevenants sont associées à son utilisation ? Comment les cliniciens s'adaptent-ils aux consignes de l'organisation envers cette pratique ?

12h30 – PAUSE (1h)



13h30

ATELIER 3A - L'intervenant et son environnement (en simultané avec l'atelier 3B)

Présidente : Chantal Lavergne (IUJD)

- Normes institutionnelles et travail social : les réformes de santé et des services sociaux - **Mélanie Bourque (UQO)**

Le système de santé et des services sociaux a été réformé à plusieurs reprises depuis les années 1990. La plus récente, celle de 2015, communément appelée la réforme Barrette, a certainement été l'une des plus critiquée de l'histoire du système de santé et ce, autant par les observateurs internes et externes. Les travailleur.s.e.s sociaux.e.s ont été touché.e.s fortement par les changements dans les normes institutionnelles insufflées par cette réforme. Cette présentation vise à faire un bref retour sur les changements qui ont eu une incidence sur les pratiques des TS et à exposer les résultats préliminaires d'une recherche sur les effets exacerbés de la réforme durant la période de crise actuelle.

- Tirons-nous le plein potentiel des données existantes pour améliorer les services offerts aux jeunes en difficulté? Constats et pistes de solutions - **Sonia Hélie (IUJD)**

De façon plus ou moins régulière, le système de protection de la jeunesse du Québec est remis en question ou réformé; pensons par exemple aux modifications de la LPJ de 2007, à la réforme Barrette de 2015 et au rapport de la Vérificatrice générale en 2019. Aujourd'hui encore, notre système semble être à l'aube de grands changements, avec la Commission Laurent qui doit bientôt déposer son rapport et le grand chantier ministériel de révision des standards de pratiques en protection de la jeunesse qui s'amorce. Des décisions majeures seront donc prises collectivement dans les prochains mois pour améliorer la protection des enfants. Mais que savons-nous réellement des besoins des familles suivies en protection de la jeunesse, des services qui leur sont rendus et de leurs effets? Actuellement, les connaissances sur les jeunes en difficulté ne sont pas développées à leur pleine capacité, malgré une expertise clinique et scientifique grandissante. Cette conférence décrira la portée et les limites des données disponibles et sur lesquelles les décideurs peuvent s'appuyer. Seront abordés des enjeux tels que la qualité de certaines données, les difficultés d'accès aux données et les stratégies à déployer pour en tirer le plein potentiel.

- Le développement des collaborations entre le milieu scolaire et de la protection de la jeunesse autour d'enjeux de réussite scolaire : l'influence de l'environnement organisationnel et institutionnel - **Élodie Marion (UdeM)**

De multiples facteurs, dont plusieurs sont interdépendants, illustrent la complexité relative à la réussite scolaire des jeunes en situation de placement. Cela amène à associer cette dernière à un problème complexe exigeant une approche collaborative. Cette présentation illustrera ainsi l'influence de l'environnement organisationnel et institutionnel, du milieu scolaire et de la protection de la jeunesse, sur les processus de développement des collaborations entre ces deux milieux. Les données présentées proviennent d'une étude réalisée dans un centre de réadaptation et de protection de la jeunesse du Québec et une école de site. Elles sont issues d'entretiens réalisés auprès d'enseignants, d'éducateurs, de professionnels et de gestionnaires. Les résultats présentés aborderont des enjeux comme la motivation des jeunes, la conception de la place de l'école et des attentes, les changements d'école, les absences, l'implication des parents, les communications et les pratiques d'accompagnement des éducateurs spécialisés en classe. Seront alors illustrées, d'une part, l'articulation entre différents aspects de l'environnement, tel que réformes, lois, règles, organisation



des services, et la capacité des acteurs à mettre en lumière ces enjeux et à intéresser d'autres personnes à ces derniers. D'autre part, il sera question de l'influence de l'environnement sur les controverses, c'est-à-dire les positions divergentes autour de ces enjeux de réussite scolaire.

13h30

ATELIER 3B - Points de vue des acteurs sur les interventions (en simultané avec l'atelier 3A)

Présidente : Elisabeth Lesieux (IUJD)

- « Parlons-nous en tant que professionnels ou parents ? » Points de vue complémentaires sur la négligence en matière de supervision chez les professionnels travaillant avec des enfants et des familles d'origines culturelles diverses au Québec - **Geneviève Grégoire-Labrecque (UConcordia), Mónica Ruiz-Casares (UMcGill et CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal) et Carl Lacharité (UQTR)**

Au Canada, le manque de supervision des enfants est considéré comme de la négligence et doit être signalé aux services de protection de la jeunesse (Trocmé et al., 2010). Or, on dénote un manque de définition et de compréhension de la négligence, renforcé par le fait que les comportements et les circonstances considérés comme « négligents » varient en fonction des contextes sociaux, culturels et historiques (Proctor & Dubowitz, 2014). Onze groupes de discussion impliquant 67 professionnels ont eu lieu à Montréal et Trois-Rivières. Les participants ont été recrutés par l'entremise de commissions scolaires, de services de police municipaux et d'établissements de santé et de services sociaux (incluant les services de protection de la jeunesse et de santé publique). Les intervenants, qui ont été recrutés pour donner leur point de vue sur la supervision (in)adéquate des enfants, ont offert des réflexions tirées de leurs contextes personnel – pour approfondir l'analyse et évaluer les limites d'une situation de supervision – et professionnel – pour se référer à la sphère juridique. En plus de l'utilisation d'outils structurés de soutien à l'analyse et à la prise de décision, les professionnels pourraient bénéficier de leurs expériences personnelles afin de renforcer la dimension éthique de leur travail avec les familles. Cette dernière nécessiterait un soutien clinique (pas seulement administratif), un bon réseau de collègues et de la formation.

- La satisfaction des services reçus chez les jeunes placés : le rôle du nombre d'intervenants au dossier - **Christophe Gauthier-Davies (ÉNAP), Alexandre Blanchet (ÉNAP) et Martin Goyette (ÉNAP)**

La qualité des services que reçoivent les jeunes suivis par les organismes de la protection de la jeunesse est d'une grande importance. Plusieurs travaux se sont intéressés à évaluer les différentes pratiques et programmes de ces organismes. Toutefois, la perception des jeunes eux-mêmes quant à la qualité des services reçus est rarement prise en compte. Elle est pourtant importante pour favoriser la réceptivité des jeunes aux services offerts, la relation intervenant-usager et ainsi améliorer la pratique des intervenants. Nous avons analysé la satisfaction des services reçus par les jeunes à partir des données de l'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP). Cette étude longitudinale, réalisée auprès de 1 136 jeunes âgés de 17 à 21 ans, s'intéresse précisément aux jeunes en situation de sortie de placement une fois à l'âge adulte. Les données ont été examinées aux termes d'analyses bivariées et multivariées. Deux indicateurs ont été retenus : la satisfaction de l'aide reçue, mais aussi la satisfaction de l'expérience de placement. Nos analyses ont permis de mettre en lumière une relation négative entre le nombre d'intervenants assignés aux dossiers des jeunes et la satisfaction des services reçus. Un nombre plus élevé d'intervenants est en effet lié à une insatisfaction des services



reçus. Nous discuterons des implications de ces résultats, notamment quant au roulement du personnel au sein des organismes de la protection de la jeunesse, à l'assignation des dossiers aux intervenants et aux transferts interrégionaux des jeunes.

- La relation thérapeutique lors d'interventions en contexte de négligence en protection de la jeunesse : l'importance d'une analyse clinique sensible au trauma, **Joëlle Bouchard (UQO), Vicky Lafantaisie (UQO), Annie Bérubé (UQO)**

Une grande proportion des parents signalés pour négligence en protection de la jeunesse (PJ) a vécu différents types de traumatismes durant l'enfance. Les répercussions de ces expériences, notamment la diminution des capacités de gestion du stress et les difficultés sur le plan de la régulation émotionnelle, peuvent influencer l'établissement d'une relation positive avec l'intervenant.e. Les approches sensibles au trauma, caractérisées par l'évaluation systématique des expériences adverses vécues durant l'enfance, la reconnaissance des conséquences développementales y étant associées et l'adaptation des interventions pour créer un climat de sécurité, sont considérées comme des pratiques innovantes dans ce domaine. La présente étude vise à explorer les mécanismes sous-jacents à l'établissement d'une relation thérapeutique positive entre le parent et l'intervenant autorisé en PJ. Pour ce faire, 46 entrevues de parents suivis en PJ et 7 entrevues d'intervenant.e.s ont été réalisées et ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Les résultats préliminaires montrent que l'analyse des déterminants centraux à l'issue de l'intervention diffère dans les deux groupes; alors que l'analyse clinique des intervenant.e.s met l'accent sur les attitudes et les comportements parentaux pour expliquer la trajectoire d'un dossier, les parents mettent plutôt l'emphase sur la qualité de la relation avec leur intervenant.e.s. Il est observé que les pratiques professionnelles sensibles au trauma pourraient contribuer à diminuer le stress et ses effets iatrogènes induits par l'intervention en PJ, et ainsi favoriser l'engagement parental dans le processus d'intervention. Ces résultats et leurs implications cliniques seront discutés en lien avec le contexte actuel de pratique en PJ.

14h45

PÉRIODE D'ÉCHANGE ET MOT DE CLÔTURE

- **Nathalie Bibeau, directrice; Direction du Programme Jeunesse, CCSMTL**
- **Jean Paiement, adjoint à la Directrice; Direction du Programme Jeunesse, CCSMTL**
- **Assunta Gallo, directrice; Direction de la protection de la jeunesse, CCSMTL**